

AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE

Marché de services n° 4-2018

Prestation de transport aérien par hélicoptère de personnes, de biens et de matériaux pour le compte du Parc national de la Vanoise.

1 - Identification de l'administration qui passe le marché

Parc national de la Vanoise – 135, rue du Dr Julliand – 73000 Chambéry
Téléphone : 04.79.62.30.54 - Télécopie : 04.79.96.37.18

2 - Procédure de passation

Marché de service passé selon la procédure adaptée (Ordonnance n°2015-899 du 23/07/2015 - art. 42-2° et Décret n°2016-360 du 25/03/16 - art. 27).

Le présent marché est un **accord cadre à bons de commande** avec un minimum de 15 000 € HT par an et un maximum de 134 000 € HT pour toute la durée du marché (cf. articles 78 à 80 du décret 2016-360 du 25/09/2016).

3 - Objet et caractéristiques du marché

Le présent marché (accord-cadre à bons de commande) concerne les prestations de transport aérien par hélicoptère pour le compte du Parc national de la Vanoise. Il s'agit principalement de transport de matériel, matériaux ou personnes dans le cadre d'approvisionnements de bâtiments de montagne (refuges et cabanes) ou de chantiers.

4 – Durée du marché

Le présent marché sera conclu avec le prestataire pour une durée de un an reconductible deux fois pour une période de un an (soit une durée totale maximale de 3 années), dans les mêmes conditions techniques et administratives. Les prix pourront être révisés à chaque reconduction.

5 – Critères de jugement des offres

Les critères de choix de l'offre la mieux-disante sont, par ordre de priorité décroissant (et avec la note correspondante), les suivants :

Critère 1 : Le coût des prestations - **pondération 50**

- *Prix à la minute de vol (35)*

- *Prix d'une mise en place forfaitaire si l'aéronef est à plus d'un quart d'heure (10)*

- *Adaptation au coût réel de la mise en place si l'aéronef est à moins d'un quart d'heure (5)*

Critère 2 : Références sur des prestations similaires et connaissance des pilotes concernant massif de la Vanoise - **pondération 30**

Critère 3 : Engagement de disponibilité pour les dates des interventions définies dans les commandes - **pondération 10**

Critère 4 : La capacité du candidat à réaliser la prestation avec une démarche éco-responsable de développement durable - **pondération 10**

Le prestataire devra donc clairement se positionner sur ces quatre critères.



6 - Dossier à retirer

Ce dossier sera remis gratuitement à tous les prestataires qui en feront la demande écrite ou par courriel ou iront le retirer à l'adresse suivante :

Parc national de la Vanoise – 135, rue du Dr Julliand – 73000 Chambéry.

Le dossier pourra également être téléchargé sur le site www.marches-publics.gouv.fr

La référence de la consultation est : **SM4-2018**

Attention, seules les entreprises ayant retiré le dossier en s'identifiant recevront les éventuelles modifications du DCE et les réponses aux éventuelles questions posées par les autres candidats par courriel. Les entreprises qui téléchargent le DCE d'une manière anonyme ne recevront pas ces informations.

7 - Date limite de remise des offres

Mercredi 13 février 2018 à 16h00.

8 - Réception des offres

Transmission sur support papier

Les offres devront être remises sous pli cacheté contre récépissé ou envoyées par voie postale avec accusé de réception à :

Mme la Directrice du Parc national de la Vanoise

135, rue du Dr. Julliand - 73000 CHAMBERY

Enveloppe portant la mention : "Offre pour le marché de transport aérien du Parc national de la Vanoise – NE PAS OUVRIR".

Les offres qui seront remises (ou dont l'avis de réception serait délivré) après la date et l'heure limite précitées ainsi que remises sous enveloppe non cacheté, ne seront pas étudiées; elles seront renvoyées à leur auteur.

Transmission électronique

Seules les offres électroniques transmises par le biais du site www.marches-publics.gouv.fr seront acceptées.

L'entreprise qui répondra par voie électronique pourra transmettre une copie de sauvegarde de son offre sur une clé USB ou sur papier pour parer à toute éventualité de dysfonctionnement.

La copie de sauvegarde est la copie de l'intégralité des données constituant l'offre, transmise sur un autre support (CD-ROM, clé USB, support papier). Elle doit être transmise dans les mêmes conditions de forme et de délai que l'offre principale, faute de quoi elle sera rejetée.

Elle devra comporter la mention lisible de "copie de sauvegarde".

Si elle est ouverte à la place de l'offre principale, elle s'y substitue totalement. La copie de sauvegarde doit donc contenir tous les éléments requis et être signée comme l'offre principale.

9 - Personne à contacter pour renseignements

Stéphane MARTIN, technicien bâtiment -

tél : 04.79.62.89.68 / 06.81.77.88.99

courriel : stephane.martin@vanoise-parcnational.fr

10 - Date d'envoi de cet avis à la publication chargée de l'insertion

Vendredi 19 janvier 2018.

